

Règlement du concours
« Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises »

Concours organisé le 22 septembre 2013
par le CRP Henri Tudor et le CRP-Gabriel Lippmann.

Le concours « **Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises** » (ci-après dénommé «le concours») est organisé par :

- le CRP Henri Tudor, 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - le CRP-Gabriel Lippmann, 41, rue du Brill, L-4422 Belvaux,
- ci-après dénommés « les Centres ».

1. Le présent concours débute le 22 septembre à 10h00 et se termine le même jour à 18h00.

2. Le concours est ouvert à toute personne physique sans condition d'âge, participant en son nom propre (ci-après "le visiteur").

3. Les membres du personnel (salariés et indépendants) des Centres qui participent à l'organisation du présent concours ne peuvent participer. Les membres de leur famille sont autorisés à participer.

4. Le concours se déroule de la manière suivante : Chaque activité à laquelle le visiteur participe lui fait gagner des points. Le visiteur avec le plus grand nombre de points gagne. A nombre de points identique, un tirage au sort est réalisé. Le visiteur peut gagner un, deux ou trois points en fonction de l'activité :

- +Composites, GeoWeastflows, IGuess : des projets, des résultats – 1 point
- Science pour petits et grands – 1 point
- Visite guidée du laboratoire des matériaux – 3 points
- Visite guidée du laboratoire d'analyses environnementales – 3 points
- Micronutriments et phytocomposants : bons pour ma santé ? - 1 point
- L'abeille ouvrière de la biodiversité - 1 point
- L'âge de l'eau – 1 point
- Pourquoi et comment mesurer la qualité de l'air ? – 1 point
- Culture in vitro : repiquez vos plantes carnivores ! – 1 point
- L'azote liquide, pour quoi faire ? – 1 point
- Le quatrième état de la matière – 1 point
- Fabriquez votre médaille NanoNobel – 1 point
- Visualize IT – 1 point
- L'ordinateur pour analyser, décider et prédire – 1 point
- Ensemble dès 2015 – 1 point

Le participant peut collectionner sur un même bulletin des points d'activités des Centres.

Le dépouillement des bulletins sera réalisé le 23 septembre 2013 à 10h00 dans les locaux du CRP-Gabriel Lippmann par les membres du personnel des Centres qui participent à l'organisation du présent concours. Sera désigné comme étant le vainqueur du concours le visiteur ayant collectionné le plus grand nombre de cachets et qui remplit les conditions précitées. A nombre de cachets identique, un tirage au sort sera organisé.

5. Le vainqueur du concours sera contacté le 23 septembre 2013 aux coordonnées qu'il aura communiquées pour venir récupérer son prix dans les locaux du CRP Henri Tudor au 5, rue Bommel, L-4930 Hautcharage ou dans les locaux du CRP-Gabriel Lippmann, au 41, rue du Brill, L-4422 Belvaux, selon sa convenance. S'il est mineur, celui-ci devra être accompagné d'un de ses parents. Le vainqueur du concours a jusqu'au 22 octobre 2013 pour venir récupérer son prix. Si à cette date, il ne s'est pas manifesté, le lot sera remis en jeu lors d'un prochain événement grand public, à déterminer par les Centres.

6. La participation au concours se fait exclusivement en complétant le bulletin papier disponible à l'entrée des laboratoires visités lors de la Journée Portes Ouvertes ; la participation est limitée à un bulletin par personne sur l'ensemble de l'événement.

7. La participation au concours implique l'adhésion du visiteur au règlement du présent concours disponible à l'entrée des laboratoires visités pendant la Journée Portes Ouvertes.

8. Le prix à gagner est : un (1) Nouvel iPad de marque Apple, modèle WiFi 16Go Noir. Le prix exclut les frais annexes liés à l'utilisation de cet appareil (abonnement téléphonique, achat d'application, etc.).

9. La participation au concours est gratuite. Il n'est possible de participer à ce concours que de la façon décrite dans le présent règlement.

10. Aucune plainte ne sera acceptée quant à l'organisation du présent concours, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef des Centres. De même, la désignation du gagnant ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef des Centres.

11. Le prix remporté est cessible, mais ne peut pas être échangé contre d'autres produits ou services, ni pour sa contre-valeur en espèces. L'attribution de ce prix ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef des Centres.

12. Par la participation au concours, le visiteur consent expressément à ce que les Centres se réservent le droit de (i) publier ou non le nom du gagnant, sa photo, et le prix remporté, et des vidéos sans qu'il en découle aucun droit pour le gagnant autre que la prise de possession de son prix et de (ii) recontacter le visiteur par téléphone.

Les données personnelles des participants sur le bulletin papier sont traitées par les Centres en vue de la gestion du concours. Après le jeu concours, les bulletins papier seront détruits dans leur totalité.

13. Toute responsabilité de la part des Centres et de ses organes, employés et mandataires dans le cadre du présent concours, pour n'importe quelle raison légale, est limitée à des cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Les Centres ne sont pas responsables des données incorrectes ou erronées sur le bulletin papier.

14. Le règlement du jeu-concours peut être consulté sur les sites www.tudor.lu et www.lippmann.lu, ainsi qu'à l'entrée des laboratoires le 22 septembre 2013.

15. Les Centres se réservent le droit de modifier, suspendre, déplacer ou annuler purement et simplement le jeu-concours en raison de tout événement indépendant de leur volonté. Au cas où des clauses seraient ou deviendraient non valables, les autres conditions de participation demeurent inchangées. Le jeu-concours ainsi que toute question relative à l'interprétation de son règlement seront soumis à la loi luxembourgeoise et relèveront de la compétence des tribunaux de et à Luxembourg.